



## Report de commission pénale

Par **ValouValou**, le **22/08/2013** à **17:52**

Bonjour à tous.

Alors voila j'aurais une question à vous poser.

J'ai commis ,le 28/07/13 ,un délit de conduite en état alcoolique. Je m'en veut terriblement et vous pouvez me juger ,m'insulter ,et me gronder tant que vous voulez ,je le mérite amplement. J'ai reçu la lettre de convocation au tribunal et contacté un avocat pour savoir si je pouvais me faire représenter. En effet ,je pars le 21 septembre pour une année erasmus (c'est pas à côté et le billet retour est assez cher).

L'avocate m'a donc informé que ce que j'allais subir était une composition pénale ,et qu'il était dans mon intérêt de me présenter en personne à cette convocation ,ou je risquais de prendre des sanctions biens plus élevées.

Alors voila ,j'aimerais beaucoup pouvoir décaler cette audience ,qui a lieu 10 jours après mon départ ,à 10 mois (ce qui correspond à mon retour en france) ou au moins à quelques mois ,histoire d'avoir le temps de travailler pour constituer une trésorerie suffisante pour payer le billet ,pour avoir le temps de trouver un logement, de constituer les dossiers administratifs etc...

Pensez vous que ce serait possible ,et sous conditions de quelles démarches ,et en invoquant quel motif?

Cordialement ,VG

Par **Tisuisse**, le **22/08/2013** à **19:26**

Bonjour,

Le mieux est de différer votre départ d'une quinzaine de jour, ce sera plus simple pour vous et le juge ne sera pas tenté de croire que vous fuyez ce jugement. Être présent me semble un judicieux conseil donné par votre avocat.

Par **ValouValou**, le **23/08/2013** à **10:24**

merci pour votre réponse rapide et constructive

Compte tenu de votre conseil ,je vais chercher une solution de financement pour retourner en France expressément pour le procès ,ne pouvant pas rater les premières semaines de mon année.

Je pense que cet effort ne pourra qu'être apprécié .

Bien cordialement ,VG